



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2018-281

PUBLIÉ LE 15 NOVEMBRE 2018

# Sommaire

## ARS

R24-2018-11-15-001 - 2018-OS-0071 Arrêté d'approbation CC du GCS cancer (2 pages)

Page 3

ARS

R24-2018-11-15-001

2018-OS-0071 Arrêté d'approbation CC du GCS cancer

*2018-OS-0071 Portant approbation de la convention constitutive du groupement de coopération  
sanitaire « centre régional de coordination des dépistages des cancers  
Centre-Val de Loire »*

AGENCE REGIONALE DE SANTE  
REGION CENTRE VAL DE LOIRE

**ARRÊTÉ**  
**N° 2018-OS-0071**

**Portant approbation de la convention constitutive du groupement de coopération  
sanitaire « centre régional de coordination des dépistages des cancers  
Centre-Val de Loire »**

**La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,**

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 6133-1 et suivants, L. 1411-6 et L. 1411-7, R. 6133-1 et suivants ;

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 160-8, R. 160-8 ;

Vu le décret n° 2017-631 du 25 avril 2017 relatif à la constitution et au fonctionnement des groupements de coopération sanitaire ;

Vu le décret du 17 mars 2016 portant nomination de Madame Anne BOUYGARD, directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 4 avril 2016 ;

Vu le décret n° 2010-862 du 23 juillet 2010 relatif aux groupements de coopération sanitaire ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 juillet 2010 relatif aux groupements de coopération sanitaire ;

Vu l'arrêté du 29 septembre 2006 relatif aux programmes de dépistage des cancers modifié par l'arrêté du 23 mars 2018 ;

Vu la décision portant délégation de signature aux directeurs de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire n° 2018-DG-DS-0007 en date du 21 septembre 2018 ;

Vu l'avis favorable du directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 12 novembre 2018 ;

Considérant la convention constitutive conclue entre les membres fondateurs du groupement de coopération sanitaire dénommé « centre régional de coordination des dépistages des cancers Centre-Val de Loire » signée le 19 octobre 2018 ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « centre régional de coordination des dépistages des cancers Centre-Val de Loire » est approuvée.

**Article 2** : le groupement est un groupement de coopération sanitaire de moyens de droit privé.

**Article 3** : le groupement de coopération sanitaire « centre régional de coordination des dépistages des cancers Centre-Val de Loire » a pour objet la coordination des programmes de

dépistages des cancers et les fonctions administratives qui y sont afférentes, dans le respect des dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables.

Pour ce faire, le groupement de coopération sanitaire poursuit cette mission telle qu'elle résulte des dispositions actuelles, mais également futures, relatives à la politique nationale de dépistage organisé des cancers et à sa mise en œuvre territoriale.

En outre le groupement de coopération sanitaire pourra prendre en charge tout nouveau programme de prévention ou de dépistage, y compris relatifs à d'autres maladies.

Le groupement de coopération sanitaire « centre régional de coordination des dépistages des cancers Centre-Val de Loire » bénéficiera du transfert des activités portées par les structures actuelles de gestion départementales et, partant, du transfert des moyens humains et matériels nécessaires à la poursuite de l'activité dans les limites et conditions propres à chaque centre départemental.

**Article 4 :** les membres du groupement de coopération sanitaire « centre régional de coordination des dépistages des cancers Centre-Val de Loire » sont :

- Le centre hospitalier régional universitaire de Tours – établissement public de santé sis au 2, boulevard Tonnelles – 37044 TOURS CEDEX 9.

D'autres organismes concourent à l'activité du groupement de coopération sanitaire telle que décrite, et sont donc autorisés à être membres :

- L'union des caisses – institut inter régional pour la santé sis au 45, rue de la Parmentière – 37521 LA RICHE CEDEX.
- La fédération des unions régionales des professionnels de santé Centre-Val de Loire sis au 122bis rue du faubourg Saint-Jean – 45000 ORLEANS.
- L'union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé sis au 10, Villa Bosquet – 75007 PARIS.

**Article 5 :** le siège social du groupement de coopération sanitaire « centre régional de coordination des dépistages des cancers Centre-Val de Loire » est fixé au centre hospitalier régional universitaire de Tours – 2, boulevard Tonnelles – 37044 TOURS CEDEX 9.

**Article 6 :** le groupement de coopération sanitaire « centre régional de coordination des dépistages des cancers Centre-Val de Loire » est constitué pour une durée indéterminée à compter de la publication du présent arrêté.

**Article 7 :** le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification en formulant :

- un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
- un recours hiérarchique auprès de la ministre chargée de la santé,
- un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente.

**Article 8 :** la Directrice de la santé publique et environnementale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans le 15 novembre 2018  
La Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,  
Signée : Anne BOUYGARD

NB : la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « centre régional de coordination des dépistages des cancers Centre-Val de Loire » est consultable à l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire